



Ministère de l'Intérieur

Le 20 novembre 2018

Communiqué de presse

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, et Laurent NUNEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, ont annoncé hier soir, à l'issue d'un point de situation sur le mouvement dit des « gilets jaunes », avoir demandé aux Préfets de libérer systématiquement les dépôts pétroliers et les sites sensibles faisant l'objet d'actions de blocage.

Depuis hier, il a ainsi été procédé au déblocage de 30 sites stratégiques, dont 15 sites pétroliers, 5 accès à des zones commerciales et 6 accès et axes autoroutiers (cf. liste *infra*).

Les interventions des forces de l'ordre se poursuivront dans les heures qui viennent pour libérer les sites sensibles faisant encore l'objet de blocages.

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, et Laurent NUNEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, saluent une nouvelle fois l'action des forces de sécurité et de secours engagées en continu depuis samedi pour assurer la sécurité des personnes et des biens, rétablir la liberté de circulation et la liberté du commerce.

Ils adressent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches du motard décédé ce jour des suites d'un accident survenu lundi dans la Drôme aux abords d'un barrage.

Alors que le bilan humain s'alourdit, avec 2 décès et 552 blessés, et 95 blessés parmi les forces de l'ordre, Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, et Laurent NUNEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, condamnent fermement les violences et dégradations perpétrées ces derniers jours.

Ils rappellent que ces quatre jours de manifestation ont donné lieu à 582 interpellations et 450 garde-à-vue. Des peines d'emprisonnement ont d'ores et déjà été prononcées par les tribunaux. Les enquêtes se poursuivent pour identifier les auteurs d'infractions et les traduire en justice.

Ils en appellent une nouvelle fois à la responsabilité de chacun, pour mettre un terme à des modes d'actions dont ils soulignent l'illégalité. Le droit de manifester est un droit fondamental dans notre pays, mais doit s'exercer dans les conditions prévues par la loi.

Liste des sites stratégiques débloqués - 19 et 20 novembre 2018

Economie	20/11	Maubeuge	59	Entrave accès zone commerciale
Economie	20/11	Langueux	22	Entrave accès zone commerciale
Economie et mobilité	20/11	Carvin	59	Entrave accès zone commerciale / entrave accès à l'A1
Economie et mobilité	20/11	Somain	59	Entrave accès zone commerciale / entrave accès A21
Economie Et mobilité	20/11	Loon plage	59	Entrave accès zone commerciale / zone portuaire
Energie	19/11	Valenciennes	59	Site pétrolier
Energie	19/11	La Rochelle	17	Site pétrolier
Energie	19/11	Saint-Pierre des Corps	37	Site pétrolier
Energie	20/11	Martigues	13	Site pétrolier
Energie	20/11	Fondevre	31	Site pétrolier
Energie	20/11	Frontignan	34	Site pétrolier
Energie	20/11	Haulchin	59	Site pétrolier
Energie	20/11	Port-la-Nouvelle	11	Site pétrolier
Energie	20/11	Donges	44	Site pétrolier
Energie	20/11	Cournon d'Auvergne	63	Site pétrolier
Energie	20/11	Puget-sur-Argens	83	Site pétrolier
Energie	20/11	Grandpuits	77	Site pétrolier
Energie	20/11	Lucciana	2A	Site pétrolier
Energie	20/11	Lespinasse	31	Site pétrolier
Energie	20/11	Vern-sur-Seiche	35	Site pétrolier
Institution	19/11	Saint-Denis de la Réunion	974	Hôtel de région
Mobilité	19/11	Eurotunnel	59	Blocage A16
Mobilité	19/11	Henin Beaumont	62	Blocage de la circulation
Mobilité	19/11	Villefranche-sur-Saône	69	Blocage de l'A6
Mobilité	19/11	Nimes	30	Entrave A9
Mobilité	20/11	Bordeaux	33	Pont d'Aquitaine
Mobilité	20/11	Frontière Espagnole	64	A63
Mobilité	20/11	Caen	14	Périphérique
Mobilité	20/11	Tunnel du Mont Blanc	74	Tunnel
Mobilité	20/11	Sainte-Marie	974	Accès à l'aéroport Roland-Garros

Service de presse de **Christophe CASTANER**, ministre de l'Intérieur, et de **Laurent NUNEZ**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr